



Compte-rendu du Comité Technique Local du 21/11/2018

Administration :

Mme ROUX-TRESCASES, Mme LECHEVALIER, Mme GAYTON-SEGRET, et M DEVOS
secrétariat assuré par Mmes FROMENT, TOULZAC

I. Approbation du PV du CTL du 27/09/2018

Vote :

Pour à l'unanimité des OS.

II. ASR 2019 - compléments

Suite au vote contre à l'unanimité des OS, la Direction avait l'obligation de représenter le projet au vote.

Pour rappel, les opérations de restructuration concernent :

- la fusion de la Trésorerie de CHATEAUNEUF LA FORET avec la Trésorerie de SAINT LEONARD DE NOBLAT
- la fusion de la Trésorerie d'AMBAZAC avec la Trésorerie de BESSINES SUR GARTEMPE
- la fusion du SIE de BELLAC avec le SIE de LIMOGES
- le rattachement de la gestion comptable et financière de l'hôpital Jacques Boutard de la Trésorerie de SAINT YRIEIX LA PERCHE à la Trésorerie du CHU Interhospitalier.

Aucun élément nouveau n'a été apporté si ce n'est l'information d'une prochaine réunion avec le Ministre le 28 novembre prochain concernant l'évolution du réseau.

Très probablement une continuité de la dégradation du Service Public et du réseau de proximité de la DGFIP compte tenu des 2 130 suppressions d'emploi annoncées.

Vote :

Contre à l'unanimité des OS.

III. Intégration de la Direction des Créances Spéciales du Trésor (DCST) de Chatellerault au Centre de Service Budgétaire (CSBUD) de la Haute-Vienne

Pour rappel, le centre de service budgétaire de la Haute-Vienne est un service supra départemental créé le 1^{er} février 2016 chargé de plusieurs opérations d'ordonnancement de dépenses pour le compte de cinq départements de l'interrégion Sud-Ouest, à savoir la Haute-Vienne, la Charente, les Deux-Sèvres, la Corrèze, la Creuse.

Ces opérations consistent en la validation des frais de déplacement dans l'application FDD, l'achat de titres de transport, et pour certains départements seulement, le contrôle d'imputation et de rapprochement des relevés d'opérations bancaires des cartes d'achat (Corrèze) et la gestion des cités administratives (Haute-Vienne, Creuse et Corrèze).

Il dispose de deux agents totalement dédiés à la mission frais de déplacement et de quatre agents dont les activités sont **partagées** entre les missions relevant de la division budget immobilier et logistique et du CSBUD.

L'intégration d'une nouvelle direction traduit la forte attractivité des services délivrés par le CSBUD et marque à nouveau l'esprit d'ouverture et d'innovation de la DDFiP 87.

FO avait dénoncé **vivement** cette nouvelle intégration sans transfert d'emploi afin de maintenir la qualité du service que ce soit en matière de frais de déplacement, mais également vis-à-vis de l'ensemble des collègues du 87 pour les missions de Logistique, d'Immobilier et de travaux budgétaires.

La Direction a annoncé le renforcement prochain du CSBUD. FO attend la concrétisation de la promesse.

Vote :

Comme le CTL du 8 novembre dernier, Contre à l'unanimité des OS.

IV. Questions diverses

- Le CTL emplois se tiendra en janvier.
- Rumeur : les congés en début d'année seraient suspendus ?
La Direction répond qu'aucune consigne n'a été donnée en ce sens, si ce n'est la continuité habituelle du service public en période de congés scolaires.

Ci-jointe copie de la lettre de mise en garde que le bureau national de FO DGFIP a envoyé au Ministre



Paris, le 9 novembre 2018

Monsieur Bruno PARENT
Directeur Général des Finances Publiques
Télédoc 341
Ministère du Budget
139 rue de Bercy
75572 PARIS Cedex 12

Réf. : HF/LR

Monsieur le Directeur Général,

Lors de notre dernière rencontre, nous avons évoqué la question des congés de fin d'année dans le cadre de la mise en œuvre du prélèvement à la source.

Je vous avais demandé d'introduire un peu de souplesse pour éviter d'en arriver au refus pur et simple de congés à partir du 2 janvier 2019.

Or, il me revient qu'au contraire, dans les services impactés (SIP, centre de contact...), les collègues se voient refuser la prise de congés pour la 2^{ème} semaine des congés de fin d'année.

J'attire votre attention sur le fait que ces collègues subissent déjà une forte pression et ce, depuis les annonces gouvernementales sur le PAS à la fin de l'été.

Aussi, je vous demande de reconsidérer votre position d'autant que rien ne permet à ce stade de considérer que le pic de charge interviendra dès le 2 janvier.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

Hélène FAUVEL
Secrétaire Générale

- alerte de la Direction sur les difficultés rencontrées par les agents du SIP : le manque criant d'agents a pour conséquence le traitement avec retard de la messagerie e-contact. Cette tâche sous-dimensionnée ne peut plus être absorbée par des agents déjà en détresse. Ce sont tous les canaux d'accueil (physiques, téléphoniques et courriels) qui vont exploser avec la mise en place du PAS en janvier prochain. La Direction s'engage à rencontrer les agents du SIP, et à renforcer, dans la mesure du possible le service, mais l'EDR est déjà sollicitée de toutes parts
- Un groupe de travail relatif au téléphone est programmé le 4 décembre

séance levée à 10H

Vos représentants en CTL :
Bernard BOUZONIE, Lydie PEYRICHOUT

Pour voter, n'oubliez pas de créer votre compte électeur



ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 29 NOVEMBRE
AU 6 DÉCEMBRE 2018

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2018



**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : _____ PRÉNOM : _____

N°DGI ou N°AGORA : _____ ADRESSE MÊL : _____

GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____%

AFFECTATION : _____

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à _____ le _____
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu